

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-1004**

commune (s) :

objet : Marché public pour l'aménagement intérieur de 17 véhicules type fourgons de la direction de la voirie -
Autorisation de signer un avenant

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion
administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 29 juin 2009**Décision n° B-2009-1004**

objet :	Marché public pour l'aménagement intérieur de 17 véhicules type fourgons de la direction de la voirie - Autorisation de signer un avenant
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-5949 en date du 4 février 2008, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations de service pour l'aménagement intérieur de 17 véhicules de type fourgon polyvalent pour la direction de la voirie de la Communauté urbaine. Ce marché a été notifié sous le numéro 083183 R le 25 février 2008 à l'entreprise Igloo Lambert pour un montant de 370 906 € HT, soit 443 603,58 € TTC.

Ce marché portait sur l'aménagement de 17 fourgons qui avaient été achetés en 2005 par la direction de la voirie auprès de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).

Au 1er janvier 2006, l'activité garage véhicules légers et utilitaires a été transférée à la direction de la logistique et des bâtiments. Ces fourgons étaient alors stockés au garage véhicules légers et utilitaires de la direction de la voirie, avenue Joannès Masset. Aucune procédure d'achat n'avait été engagée pour leur aménagement.

La direction de la logistique et des bâtiments (DLB), nouveau gestionnaire de l'activité, a alors entrepris une phase de définition du besoin avec la direction utilisatrice, en vue d'élaborer un cahier des charges et de procéder à une consultation de prestataires.

Parallèlement, suite à diverses interventions des partenaires sociaux en comité d'hygiène et sécurité, ces 17 fourgons ont fait l'objet d'aménagements sommaires réalisés en régie par les ateliers de la direction de la logistique et des bâtiments (protection de la carrosserie et éléments de signalisation lumineuse) afin qu'ils puissent être mis en service, avant leur aménagement définitif, en remplacement de fourgons à réformer.

La consultation portant sur l'aménagement définitif de ces véhicules s'est déroulée du 2 mars (date d'envoi de l'avis de publicité) au 25 mai 2007 (date de décision de la commission permanente d'appel d'offres). Une seule offre était régulière mais, après analyse, la consultation a été déclarée infructueuse, cette offre ayant été jugée inacceptable en raison de son montant. La consultation a été relancée par voie de marché négocié avec publicité et a abouti au marché objet de la demande d'avenant.

Lorsqu'il a été possible de mettre en œuvre ce marché (notifié le 25 février 2008), 8 nouveaux fourgons neufs avaient été livrés au titre du programme de renouvellement des véhicules 2007.

Par ailleurs, sur les 17 véhicules initialement concernés par le marché, certains étaient déjà relativement endommagés. Il est apparu incohérent d'investir en équipements coûteux sur des véhicules ayant fortement perdu de leur valeur initiale. En conséquence, il a été décidé de :

- procéder à l'aménagement complémentaire de 9 véhicules sur les 17 achetés en 2005,
- substituer, aux véhicules déjà relativement endommagés, les 8 fourgons neufs qui venaient d'être livrés.

Ces véhicules étant livrés nus, leur aménagement complet génère un surcoût de 29 048 € HT.

Cette proposition ne génère pas de prix nouveaux puisque les équipements à mettre en œuvre sont prévus dans le bordereau des prix unitaires du marché qui comprenait les prix nécessaires à l'aménagement complet des fourgons.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 29 048 € HT, soit 34 741,41 € TTC, porterait le montant total du marché à 399 954 € HT, soit 478 344,98 € TTC, soit une augmentation de 7,83 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, en séance du 29 mai 2009, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant. (pour les avenants de plus de 5 % du montant initial du marché).

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant susvisé ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 083183 R conclu avec l'entreprise Igloo Lambert pour l'aménagement intérieur de 17 véhicules type fourgon de la direction de la voirie. Cet avenant d'un montant de 29 048 € HT, soit 34 741,41 € TTC, porte le montant total du marché à 399 954 € HT, soit 478 344,98 € TTC.

2° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - opération n° 1134.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.